



**Planifier le développement des énergies
renouvelables dans le respect
la biodiversité et du paysage**

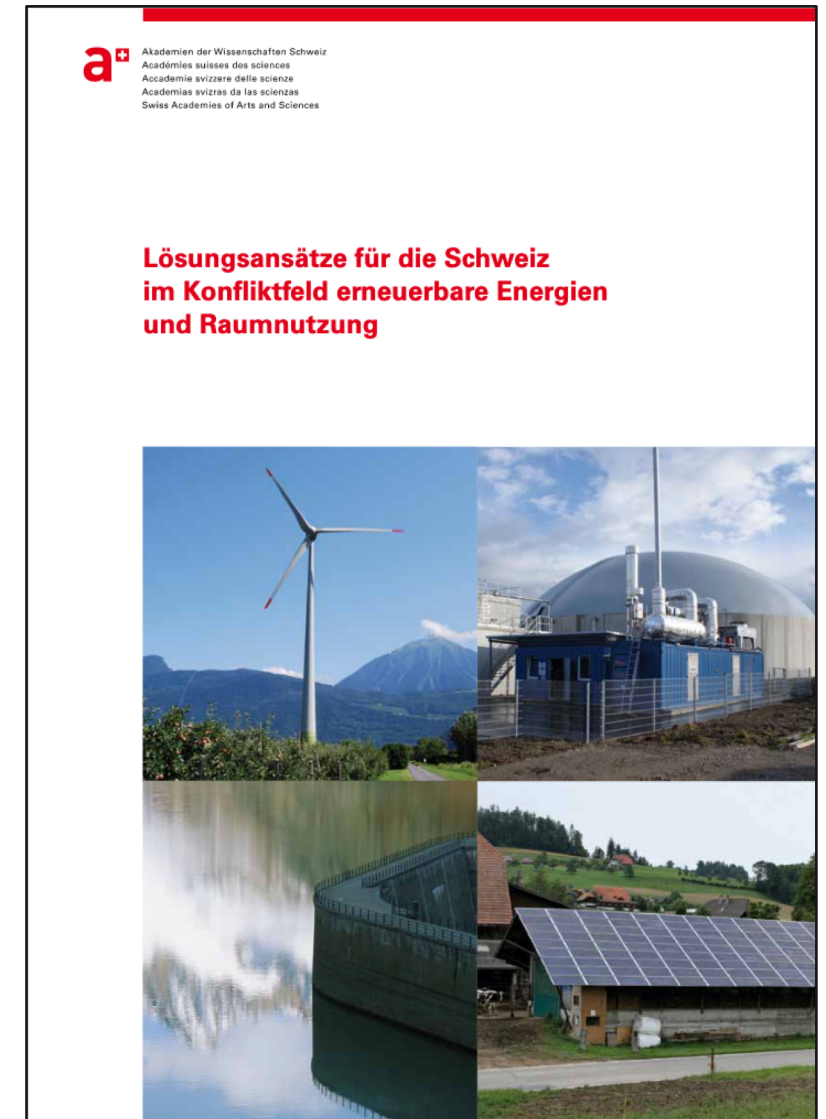


**académies suisses
des sciences**

Contexte du projet

- Rapport des Académies (2012) : Solutions possibles dans les conflits entre les énergies renouvelables et l'utilisation du territoire.
 - ▶ Recommandations :
 - ▶ Identification des zones prioritaires pour l'énergie
 - ▶ Principes de base pour les installations énergétiques :
 - a) si possible dans des zones avec des installations déjà existantes (énergie, tourisme, etc.)
 - b) concentration spatiale
 - ▶ Un développement rapide des énergies renouvelables est nécessaire, mais :

La biodiversité et le paysage doivent et peuvent être pris en compte malgré tout



Idée du projet

- Contribuer à résoudre le conflit et utiliser les synergies entre le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages
- Création de bases pour la construction d'installations énergétiques portant le moins atteinte possible à la biodiversité et à la qualité du paysage → planification territoriale prépondérante



- Nous considérons **toutes les formes d'énergie de manière intégrale** (hydroélectrique, solaire et éolienne) afin de créer des synergies et minimiser les dommages
- Implication de tous les milieux intéressés (science, administration, politique, cantons branche énergétique, associations d'intérêts, organisations de protection, etc.)
→ **élaboration commune de solutions**

Objectif du projet

- Identification de régions en Suisse où – si nécessaire – la construction d’installations énergétiques hors de la zone à bâtir est possible avec le moins d’impact possible sur la biodiversité et le paysage → planification positive
- Deux étapes pour y parvenir :
 - 1) Définition de critères pour l’identification de ces zones sur la base de données techniques
 - 2) si possible identification des zones

Possibilités d’utilisation des résultats (de 1 et 2) :

- Base pour la planification directrice des cantons
- Base pour la pesée des intérêts
- Base pour la planification d’installations (p. ex. secteur de l’énergie)



Prémises



- Les installations solaires sur et à proximité des bâtiments et des infrastructures existantes présentent le plus grand potentiel de production d'énergie renouvelable et le plus faible potentiel de conflit.
→ L'extension correspondante est poursuivie aussi largement et rapidement que possible
- Le développement des installations solaires sur les bâtiments et les infrastructures ne peut pas se faire assez rapidement (taux de rénovation, droits de propriété, etc.) pour pouvoir à lui seul
 - a) assurer l'approvisionnement en électricité, notamment en hiver, et
 - b) atténuer le changement climatique à la vitesse requise
→ il faut assez rapidement une production d'électricité supplémentaire en hiver et des accumulateurs (installations solaires alpines, énergie éolienne ; barrages ; importation de H₂ ou de gaz syn., power-to-x, importation d'électricité) ;
→ l'utilisation de toutes les options est finalement nécessaire

Prémises

- Nous nous concentrons ici sur les installations présentant un potentiel de conflit important avec la biodiversité et le paysage : il s'agit de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire alpine et de l'énergie hydraulique en dehors des zones à bâtir.



- Il ne s'agit pas d'anticiper l'évaluation des installations individuelles, mais la planification positive visée présente les avantages suivants :
 - Moins de conflits à prévoir lors de la planification et de l'autorisation
 - Soutien de la planification directrice des cantons (détermination des zones appropriées pour l'énergie selon la LEne)
 - Prise en compte lors de la pesée des intérêts